

**Développement Social des Quartiers - Programme 1992 - Montrapon -
Fontaine-Ecu - Aménagements des espaces extérieurs - Cité des
Montboucons - Lancement des travaux - Demande de subvention Fonds
de Solidarité Urbaine (FSU)**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le périmètre d'action du Développement Social du Quartier Montrapon - Fontaine-Ecu, englobe les cités de Fontaine-Ecu, Observatoire, Coubertin, Bouloie et Montboucons.

Si des travaux d'aménagement des espaces extérieurs ont été réalisés sur les autres cités, rien n'a encore été fait sur la cité des Montboucons.

Le projet avait été momentanément suspendu compte tenu d'une réflexion plus globale, liée aux incidences et à l'accès du futur Parc Scientifique.

A ce jour l'aménagement proposé, au pied des immeubles, en retrait du chemin des Montboucons n'a plus de conséquence sur cette voirie et son devenir.

Le présent projet, estimé à 500 000 F, prévoit :

- la réalisation d'une liaison piétonne avec la cité de la Bouloie,
- la construction d'une aire de jeux pour adolescents,
- la construction d'une aire de jeux pour petits avec aire de repos.

Sur le plan financier, la Région et le Département ont déjà accepté de subventionner ce projet pour un montant subventionnable de 350 000 F, à hauteur de 15 580 F pour le Conseil Régional et de 30 000 F pour le Conseil Général.

En 1988, l'État avait accepté de subventionner cette opération dans le cadre du Fonds d'Intervention pour l'Aménagement du Territoire à hauteur de 83 900 F. Compte tenu du retard pris dans la réalisation, cette subvention doit être supprimée.

Toutefois, l'État accepte à nouveau de subventionner pour 60 000 F dans le cadre du FSU. Il convient donc de le solliciter pour obtenir cette nouvelle participation financière.

Le plan de financement de l'opération pourrait alors être le suivant :

- participation de l'État (FSU)	60 000 F
- participation de la Région	15 580 F
- participation du Département	30 000 F
- part à la charge de la Ville	394 420 F
Total	<u>500 000 F</u>

Le Conseil Municipal est invité à :

- retenir ce projet d'aménagement des espaces extérieurs de la cité des Montboucons,
- autoriser M. le Député-Maire à lancer les consultations, signer les marchés à intervenir ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

- solliciter la participation financière de l'État (FSU),
- supprimer au budget en cours, la somme de 83 900 F en recettes sur le chapitre 908.6/1051.85113.30300 et en dépenses au chapitre 908.6/235.85113.30300,
- mettre en place les crédits réservés en complément de financement de cette opération par un vote au budget supplémentaire de l'exercice courant, en recettes, 300 000 F au chapitre 927/16.20200, en dépenses 300 000 F au chapitre 908.6/235.85113.30300,
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception de l'arrêté attributif de subvention, le montant de l'aide accordée, en recettes au chapitre 908.6.1051.85113.30300 et en dépenses au chapitre 908.6.235.85113.30300, le financement de la part à la charge de la Ville étant assuré par un crédit figurant à l'imputation dépenses ci-dessus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.